



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 20

CINQUIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (continuité de l'apprentissage)/The Public Schools Amendment Act (Continuity of Learning);*

(M. le ministre ALLUM)

(N° 207) — *Loi sur la participation du Manitoba au nouveau partenariat de l'Ouest/The Participation of Manitoba in the New West Partnership Act.*

(M^{me} STEFANSON)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. JHA, M^{me} STEFANSON ainsi que MM. GAUDREAU, EICHLER et MARCELINO (Tyndall Park) font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (K. Rey, D. Lagimodiere, K. Orobko et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire, de conserver l'excellent programme actuel et de financer de véritables services d'analyse appliquée du comportement offerts aux individus atteints de troubles du spectre de l'autisme jusqu'à l'âge de 21 ans. (J. Guenter, C. Toews, C. Froese et autres)

M. PIWNIUK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (K. Mawser, K. Thompson, T. Riach et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (P. Dyter, G. Hertes, M. Toews et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres des Services à la famille, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Santé envisagent d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (W. Taycok, J. Hickman, W. Hickman et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à tenir sa promesse envers les Manitobains et à présenter sans délai le budget final qu'il cache au public. (J. Currie, S. Brenot, C. Allbutt et autres)

M. MARTIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à élaborer et à mettre en œuvre des services communautaires de traitement des lésions cérébrales — comprenant notamment des services de gestion de cas aussi appelés aide à la navigation, l'accès à des logements sûrs et abordables dans la collectivité, la présence d'un surveillant ou d'un assistant pour les programmes de réinsertion communautaire et un accès accru aux services de réhabilitation communautaire ainsi qu'aux services de transport, particulièrement pour les personnes habitant dans les régions rurales du Manitoba — et à prévoir, dans le cadre du modèle élaboré, un soutien financier et affectif à l'intention des familles et des autres aidants naturels. (L. Elliott, S. Fayant, A. Baraniuk et autres)

Avant la période réservée aux griefs, M. PEDERSEN soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément à l'article 36(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion de la question portant sur la conduite d'Hydro-Manitoba à l'égard des propriétaires fonciers touchés par la construction de la ligne de transmission BiPole III à la suite de pressions directement exercées par le gouvernement provincial.

M. PEDERSEN, M. le *ministre* ROBINSON et M. GERRARD (avec le consentement de l'Assemblée) interviennent sur l'urgence de la motion. Le président rend la décision suivante :

En ce qui a trait à la motion urgente d'intérêt public soulevée par le député de Midland, j'aimerais remercier les députés qui m'ont conseillé dans cette affaire. Comme je l'ai l'indiqué plus tôt, l'avis prévu au paragraphe 36(1) du *Règlement* m'a été remis, et selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

J'ai écouté attentivement les discussions et les arguments proposés par les députés des deux côtés de l'Assemblée sur la question. Bien que cette question puisse soulever des inquiétudes chez certains Manitobains, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si la motion n'est pas débattue aujourd'hui. Je voudrais également préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales ou celle réservée aux déclarations de député ou encore au moyen d'un grief.

C'est dont très respectueusement que je déclare, à la lumière des propos que je viens d'énoncer, la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi sur la gestion des eaux de surface (modification de diverses lois visant la protection des lacs et des terres humides)/The Surface Water Management Act (Amendments to Various Acts to Protect Lakes and Wetlands)*.
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF intervient.

M. MARTIN pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. MARTIN, HELWER, GERRARD et WISHART interviennent. M. PIWNIUK exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 5.

(Document parlementaire n° 14)

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl Reid